



Décision de radiodiffusion CRTC 2019-368

Version PDF

Ottawa, le 5 novembre 2019

Radio communautaire de Harrington Harbour

Harrington Harbour, Mutton Bay et Kegaska (Québec)

Demande 2019-1060-5, reçue le 16 octobre 2019

CFTH-FM-1 Harrington Harbour – Révocation de licence

1. Radio communautaire de Harrington Harbour a demandé la révocation de la licence de radiodiffusion de l'entreprise de programmation de radio communautaire de langue anglaise CFTH-FM-1 Harrington Harbour et ses émetteurs CFTH-FM-2 Mutton Bay et CFTH-FM-3 Kegaska.
2. Compte tenu de la demande du titulaire et conformément aux articles 9(1)e) et 24(1) de la *Loi sur la radiodiffusion*, le Conseil **révoque** la licence de radiodiffusion attribuée à Radio communautaire de Harrington Harbour pour CFTH-FM-1 Harrington Harbour et ses émetteurs.

Secrétaire général